

Conseil Municipal du Jeudi 22 novembre 2018

Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame MARTY est désignée Secrétaire de Séance.
Madame Roselyne Lambert, Rédacteur, assistait également à la séance.

* * *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Ordre du jour :

- . *Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018.*
- . *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

- 1- Présentation des rapports eau et assainissement 2017.
- 2- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SIDERM.
- 3- Adhésion à Ville Internet.
- 4- Subvention de fonctionnement à l'OGEC Saint-Germain.
- 5- Subvention classe découverte école Jacques Prévert.
- 6- Signature d'une convention avec la société CANIROUTE.
- 7- Exercice budgétaire 2019 : Crédits d'investissement.
- 8- Versement d'une subvention aux sinistrés de l'Aude.
- 9- Décision modificative n° 1 – budget ville.
- 10- Loi Macron – Dérogations à la règle du repos dominical pour les commerces de détail pour les 12 dimanches pour l'année 2019.
- 11- Création d'une « commission d'appel d'offres ».
- 12- Création d'une commission de contrôle des élections.
- 13- Convention de partenariat avec le Département de la Sarthe, pour le développement de services numériques en bibliothèque.
- 14- Révision du règlement de location de la salle Michel Berger.

INFORMATIONS DIVERSES.



Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBQUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Réf : 2018-067

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : 1- Présentation des rapports eau et assainissement 2017.

M. Jean-Bernard CAZER, Directeur de Service Véolia eau et M. Raphaël DELABROY, responsable des installations de l'Agence Veolia eau de Sargé-lès-le-Mans, vont présenter les rapports d'eau et d'assainissement dans le cadre de la délégation de service public.

Je vous présenterai ensuite les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, prix et qualité du service assainissement collectif et le rapport d'activités de l'année 2017. (Dossiers consultables en Mairie, bureau urbanisme).

Ce présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

La commission « Réseaux, Environnement et Développement Numérique » a pris connaissance des rapports annuels en eau et assainissement pour l'année 2017 lors de la réunion de la commission le 8 octobre 2018.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-067-DE
Date de télétransmission : 28/11/2018
Date de réception préfecture : 28/11/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour) :

*** adopte les rapports annuels 2017 suivants :**

- Savigné l'Evêque : Prix et qualité du service public d'eau potable (rapport communal),
- Savigné l'Evêque : Prix et qualité du service assainissement collectif (rapport communal),

*** décide de mettre en ligne ces rapports sur le site www.services.eaufrance.fr.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-067-DE
Date de télétransmission : 28/11/2018
Date de réception préfecture : 28/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 2 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SIDERM.

Comme pour l'assainissement, la Commune souhaite élaborer un schéma directeur pour la production et la distribution de l'eau Potable.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage peut être confiée au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle (SIDERM). En effet, ses statuts permettent dorénavant des prestations de services pour ses communes membres.

La convention proposée entre nos deux collectivités précise le périmètre et les modalités de l'intervention.

Le coût de cette prestation est de 1750 € HT dont 1 000 € pour la phase d'assistance à la consultation et 750 € pour l'accompagnement pendant le déroulement des études.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-068-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

Réf : 2018-068

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

La commission « Réseaux, Environnement et Développement numérique » réunie le 8 octobre dernier a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), autorise M. le Maire à signer cette convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle (SIDERM) et à engager la dépense article 622 du budget eau 2018.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE METIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-068-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 3 - Adhésion à Ville Internet.

Réf : 2018-069

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'adhésion à l'association Villes Internet est un préalable à la labellisation « Ville Internet ».

La commune souhaite que ses actions dans le domaine du numérique soient valorisées par un label national. Le label est un guide pour les collectivités pour faire progresser ses services numériques et est surtout l'occasion d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

L'association Villes Internet, support de ce label depuis 1998, est une association d'élus locaux qui regroupe plus de 2000 collectivités. Elle s'attache à accompagner son réseau de membres et de partenaires en favorisant l'échange des expériences de politiques numériques locales et la mise en réseau des acteurs dans les territoires, élus, agents, enseignants, associatifs.

L'adhésion annuelle est de 0.06 € par habitant soit 248.22 €. Cette somme sera prélevée sur le budget ville 2018 article 6574.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-069-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

La commission « Réseaux, Environnement et Développement numérique »
réunie le 8 octobre dernier a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour),
autorise M. le Maire à signer cette adhésion à Ville Internet et
à engager la dépense article 6574 du budget ville 2018**

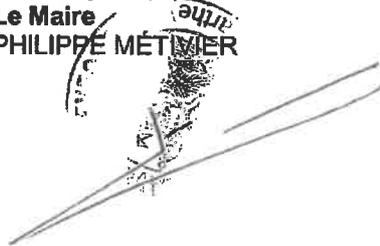
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-069-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 4 - Subvention de fonctionnement à l'OGEC Saint-Germain.

Réf : 2018-070

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le calcul de la subvention de fonctionnement à l'OGEC Saint-Germain est fonction des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2017, approuvé en réunion de conseil municipal le 31 mars 2018 et d'autre part, à la convention signée par délibération du conseil municipal le 29 juin 2017.

Le détail du calcul est joint.

Le calcul final se détermine ainsi :

Nombre d'élèves à l'école Saint-Germain habitant la commune de Savigné L'Évêque : **110**

Nombre d'élèves aux écoles publiques Pomme d'Api et Jacques Prévert : **250**

Montant total des dépenses des écoles publiques : 125 827.23 €

Calcul de la subvention : 125 827.23 € x 110/250 = **55 363.98 €**

Dont un versement à effectuer mi-novembre 2018 de 27 681.99 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-070-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

La commission « Finances-Administration générale » réunie le 5 novembre 2018 a donné un avis favorable au paiement de cette subvention.

Cette somme sera prélevée sur le budget ville 2018 pour moitié et 2019 pour moitié, article 6574-20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), autorise le versement à l'OGEC Saint-Germain d'une subvention de 55 363.98 € versée pour moitié en novembre 2018 puis le solde en avril 2019.

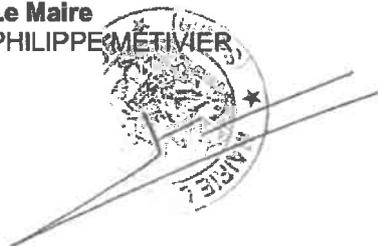
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-070-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 5 - Subvention classe découverte école Jacques Prévert.

Dans le cadre d'un projet de classe découverte mis en œuvre par l'école élémentaire Jacques Prévert, 25 élèves sous couvert de la coopérative scolaire, ont fait une demande de subvention à la commune par courrier en date du 16 octobre 2018.

Leur projet est de découvrir le Mont Saint-Michel du 11 au 14 juin 2019.

Il était prévu par délibération municipale en date du 28 janvier 2010 un tarif de 50 € par élève dans la limite de 50 élèves, soit 2 500 € par an. Toutefois, la commission « Finances-Administration générale » propose de passer la participation forfaitaire de la commune à 75 € par élève dans la limite de 50 élèves soit deux classes maximum à compter de ce jour.

La commission « Finances- Administration générale » réunie le 5 novembre dernier propose de leur accorder une subvention de 25 fois 75 € soit 1 875 €.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-071-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

Réf : 2018-071

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Cette somme sera prélevée sur le BP ville 2019 article 6574 et versée à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), octroie à la coopérative scolaire de l'école Jacques Prévert, une subvention de 75 € pour 25 élèves soit 1 875 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-071-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Réf : 2018-072

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : 6 - Signature d'une convention avec la société CANIROUTE.

Comme chaque année depuis le 24 octobre 2013, il vous est demandé de reconduire au 1^{er} janvier 2019, la convention signée avec l'entreprise CANIROUTE, convention dont la copie est jointe. Les termes de la convention sont inchangés. Le montant de la prestation est fixé à 1,68 € par habitant soit pour 4137 habitants, la somme de 6 950.16 €.

La commission « Finances-Administration générale » réunie le 5 novembre 2018 a donné un avis favorable à la signature de cette convention et au versement de cette somme.

Cette somme sera prise sur le budget ville 2019 article 61105.830.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Caniroute et engage la commune à verser une participation de 6 950.16 € pour 2019.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-072-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

Réf : 2018-073

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 7 - Exercice budgétaire 2019 : Crédits d'investissement.

Afin d'éviter le blocage de règlement de certaines factures d'investissement et dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2019, il est proposé d'habiliter le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les budgets de la Commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, il est proposé au vote :

Budget ville,
Chapitre 21 : 200 000 €,
Chapitre 23 : 200 000 €

Soit un total de 400 000 € (inférieur à 25 % des dépenses d'investissement 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), autorise M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le budget 2019 dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-073-BF
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-AURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 8 - Versement d'une subvention aux sinistrés de l'Aude.

Les inondations survenues dans l'Aude ont occasionné la perte de vies humaines et des dégâts importants. Afin de marquer notre solidarité avec cette région, il est proposé de verser par le biais de l'association des Maires un don égal à 1 € par habitant soit 4 137 €

Cette subvention sera prélevée sur le budget communal 2018, article 6574.99 « subventions exceptionnelles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), autorise M. Le Maire à verser un don de 4 137 € à l'association des Maires de France en faveur des sinistrés de l'Aude.

Réf : 2018-074

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-074-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 9 - Décision modificative n°1 - budget ville.

Réf : 2018-075

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Une décision modificative du budget ville est nécessaire en investissement :

D21312-295 - école Pomme d'api 8 500 €

D2188-252 - restaurant scolaire 4 500 €,

D 2188-276 - hôtel de ville 4 000 €

D 2313 -287 - église 85 000 €

D2315 – 323 - rue de la Libération 42 500 €

D 2315-334 - route de Beaufay 42 500 €

D023 et R 021 - 170 000 €

R74121 - 170 000 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-075-BF
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
REGULARISATION CHAPITRE 21 ET 23**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	187 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	187 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74921-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	187 000,00 €	0,00 €	187 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	187 000,00 €
D-21312-205-211 : Travaux à l'école maternelle	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-252-251 : Restaurant scolaire	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-270-020 : Travaux à l'Hôtel de Ville	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-257-010 : Travaux à l'église	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2316-323-510 : Rues adjacentes à la Grande Rue	0,00 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2316-334-810 : Voirie 2018	0,00 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	187 000,00 €	0,00 €	187 000,00 €
Total Général		374 000,00 €		374 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour),
approuve cette décision modificative n°1 du budget ville.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture
de Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
PHILIPPE METIVIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-075-BF
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 10 - Loi Macron - Dérogations à la règle du repos dominical pour les commerces de détail pour 12 dimanches pour l'année 2019.

Réf : 2018-076

A la majorité
Pour : 20
Contre : 3
Abstentions : 3

L'article 250 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi n°2015-990 du 6 août 2015) permet au Maire sous certaines conditions d'autoriser des dérogations au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an.

L'article L.3132-26 du Code du travail précise que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre. Si l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) n'a pas délibéré deux mois après la saisine, son avis est réputé favorable. Le Conseil municipal est de même consulté pour avis.

La législation maintient la consultation des organisations patronales et syndicales en application de l'article R.3132-21 du Code du travail.

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-076-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m2, lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L. 3133-1 du Code du travail, à l'exception du 1er mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire, dans la limite de trois. Cette disposition, issue de la loi du 6 août 2015 citée en référence, s'applique depuis l'année 2016.

Il est enfin rappelé que la dérogation a un caractère collectif et doit ainsi bénéficier à l'ensemble des commerçants pratiquant la même branche d'activité dans la commune. Il est donc possible de prendre des arrêtés différents selon les catégories d'établissements.

Considérant que la décision doit être prise par le Maire après avis du Conseil Municipal.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de donner un avis sur la proposition d'autoriser le Maire à accorder jusqu'à 12 dérogations municipales au repos dominical pour les commerces pratiquant la même branche d'activité pour les dates suivantes :

- dimanche 17 mars 2019,
- dimanche 7 avril 2019,
- dimanche 19 mai 2019
- dimanches 16 et 23 juin 2019.
- dimanches 1^{er} et 8 septembre 2019.
- dimanches 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

- Vu la loi 2015- 990 du 6 août 2015,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

- Vu l'article L.3132-26 du Code du travail,

- Vu l'article R 3132-21 du Code du Travail,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 voix pour, 3 voix contre, et 3 abstentions :

- émet un avis favorable sur la proposition du Maire d'accorder pour l'année 2019, 12 dérogations municipales au repos dominical pour les commerces, pratiquant la même branche d'activité, regroupés par code NAF,

- charge Monsieur le Maire de transmettre cette demande à la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien qui devra délibérer dans un délai de deux mois.

- dit que les jours seront fixés par arrêté du Maire après consultation des organisations patronales et syndicales.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE VETIVER

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-076-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 11 - Création d'une « commission d'appel d'offres ».

Le Conseil Municipal est tenu de mettre en place une « commission d'appel d'offres » pour lancer le marché des assurances de la Commune.

Conformément aux articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner les membres titulaires de la « commission d'appel d'offres » et ce pour la durée du mandat ainsi que des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, par vote à bulletin secret.

Compte tenu de la taille de la collectivité,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal (4 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition) et 5 suppléants élus à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), élit 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour créer la « commission d'appel d'offres ».

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-077-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants :

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 12 - Création d'une commission de contrôle des élections.

L'article L 19 nouveau du code électoral prévoit la mise en place d'une commission de contrôle nommée par le Préfet avant le 10 janvier 2019. La commission est composée de cinq conseillers municipaux dont trois appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et les deux autres dans le cas où il n'y avait que deux listes, à la liste d'opposition. Sont exclus de cette commission le maire et les adjoints.

Le Conseil Municipal a pris acte de la désignation de cinq conseillers pour la constitution de la commission de contrôle des élections, à savoir :

- M. NOEL Jean-Marie,
- Mme MARTY Françoise,
- Mme LEGOUAS Annie,
- M. LATIMIER Martial,
- Mme LEMEUNIER Isabelle.

Réf : 2018-078

Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Réf : 2018-079

A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet de la délibération : 13 - Convention de partenariat avec le Département de la Sarthe, pour le développement de services numériques en bibliothèque.

Par délibération du 21 septembre 2017 la commune de Savigné l'Évêque a souhaité contribuer au développement du projet numérique auprès de tous les usagers de la bibliothèque en signant une convention avec le département de la Sarthe, valable 16 mois (du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018).

Il y a donc lieu de renouveler cette convention pour 2019.

L'accompagnement mis en place et la mise à disposition des ressources font l'objet d'une participation financière pour la commune à hauteur de 0.20 € par habitant soit 827.40 € pour 4137 habitants.

La commission « Culture-Communication-Evénementiels » avisée par mail ainsi que la commission « Finances-Administration générale » du 5 novembre 2018 ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), autorise M. le Maire :

- à signer la convention avec le département de la Sarthe,
- à engager la dépense d'un montant de 827.40 € sur le budget ville 2019.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-079-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018



République Française
Département de la Sarthe

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de Savigné l'Évêque
séance du Jeudi 22 Novembre 2018

Date de la convocation
15/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Nombre de membres
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 26

L'an 2018 le 22 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 15/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme LE CONTE HELENE, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, M. RÉTIF OLIVIER, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, Mme LOIZON PATRICIA, M. CHAMPION JEAN-MICHEL, Mme PÉGIS AUDE, Mme EDON NADIA, M. BUREAU FRANCK, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. VUILLEMIN PHILIPPE, Mme LECUREUR STEPHANIE, Mme GAUTIER PEGGY.

Absente et excusée :

Mme GUY SANDRINE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme PENNETIER CHRISTELLE par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. PROU XAVIER par M. PÉRISSET BERNARD,
Mme LOUVEL ROSELYNE par Mme LECUREUR STEPHANIE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Objet de la délibération : 14 - Révision du règlement de location de la salle Michel Berger.

Par délibération du 28 juin 2018, la commune a modifié les tarifs de location de la Salle Michel Berger et le règlement intérieur.

Toutefois, à la demande des associations de la commune, les commissions « Patrimoine bâti - Sport » et « Finances-administration générale » proposent un aménagement afin de permettre aux associations de la commune et exclusivement à celles-ci de pouvoir bénéficier de la vaisselle existante selon certaines conditions.

La commune mettra à disposition de l'association qui en fera la demande, la vaisselle nécessaire pour 100 couverts ou multiple de 100 dans la limite de 4 (celle-ci étant stockée pour 100 couverts par placard).

La personne responsable de l'association (le président ou la personne désignée par lui) prendra possession d'un ou plusieurs placards selon la demande, devra en vérifier le contenu, signer sur le document de contrôle l'exactitude et faire de même avant de remettre les clés. Ce document l'engage vis-à-vis de l'association qui louera la vaisselle à sa suite.

Une charte sera signée par l'association qui reconnaît et accepte ses obligations.

(Ci-joint copie de la charte).

.../...

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-080-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018

Réf : 2018-080

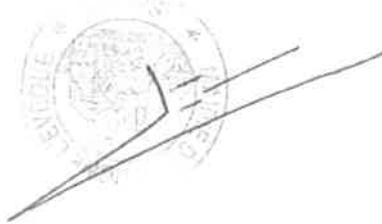
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le tarif de réservation de la cuisine avec vaisselle revient à 80 € (comme avant la délibération de juin dernier), les associations de Savigné qui utiliseraient la cuisine sans besoin de vaisselle acquitteraient le tarif prévu en juin de 60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix pour), adopte les modifications au règlement intérieur de la salle Michel Berger et les tarifs en vigueur à compter de ce jour.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture de
Mamers le : 26/11/2018
et publication du : 26/11/2018

**Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
Le Maire
PHILIPPE MÉTIVIER**



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20181122-2018-080-DE
Date de télétransmission : 27/11/2018
Date de réception préfecture : 27/11/2018